

Revue de presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): - **(1994)**

Heft 63: **Lettres d'ailleurs**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GENEVE

Genève internationale

Plus de 100 pays, dont la Suisse, ont pris part à la Conférence sur la sécurité chimique, qui s'est déroulée à Stockholm début mai. A l'issue de cette conférence internationale, les participants ont décidé de créer un Forum sur la sécurité chimique. Ce bureau sera installé à Genève, au siège de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le financement du forum sera assuré par des contributions volontaires. Il devrait tenir deux sessions

avant la fin de ce siècle. Le secrétariat du Forum comprendra cinq postes et son budget de fonctionnement est estimé à 1,5 million de frs.s. par an.

LUCERNE

Bis repetita non placent

Pour la deuxième fois en l'espace d'une dizaine de mois, Lucerne a vu l'un de ses monuments historiques ravagé par les flammes. Après la Kappelbrücke, il s'agit cette seconde fois du "Schimerturm", construite au XIV^{ème} siècle. Haute de 30 mètres, elle est

l'une des neuf tours du mur d'enceinte de Lucerne. Le vendredi 13 mai dernier, un incendie était signalé à 4h04 du matin aux pompiers. Le bâtiment était, jusqu'au 3ème étage, la proie des flammes lorsque les secours sont intervenus. A leur arrivée, les pompiers n'ont pu pénétrer dans la tour. Ils n'ont pu seulement protéger que les alentours et arroser d'eau la façade de la "Schimerturm". Tous les aménagements intérieurs, en bois, ont été détruits et l'on ignore encore à quel point les murs ont souffert. Les dégâts sont d'ores et déjà évalués à un demi-million de frs.s. Une enquête a été ouverte et, selon les premières estimations, le feu aurait pris à l'intérieur. Devant ce deuxième sinistre et bien décidées à en finir avec la série noire qui ravage ses monuments, les autorités ont mis en place un dispositif de sécurité dont les détails restent secrets.

a pas d'autre indice permettant de faire la différence entre vrai et faux. Il faut dire que ces pièces de cinq francs ont été l'objet de soins attentifs de la part des faussaires. En été dernier, le Tessin était submergé de fausses pièces : la police avait saisi 6000 d'entre elles, seulement entre les mois de mai et juin 1993. D'excellente facture, la fausse pièce ne se distinguait des vraies que par l'écart entre l'étoile et le "D" sur la tranche. L'enquête avait à l'époque montré que la fausse monnaie avait été fabriquée en Italie. Et, en avril dernier, la police arrêta deux hommes en Valais après que ceux-ci aient mis des contrefaçons en circulation.

Jeux olympiques

Le Législatif sédunois (Conseil général) a plébiscité la candidature de sa ville à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2002. Le Conseil général a décidé, dans la foulée, d'octroyer une garantie de déficit de 15 millions de frs.s. pour cette manifestation. Les critiques n'ont pourtant pas manqué. Les élus de la Ville de Sion ont en effet estimé que leur ville ne devait pas supporter seule le poids financier de l'opération, au cas où celle-ci se solderait par un déficit dépassant les garanties données. De plus, les différentes commissions du législatif ont jugé que Sion ne profiterait pas véritablement des retombées des JO. Les stations en tireront d'avantage de bénéfices. Par ailleurs, la commission de gestion pense que la garantie de déficit envisagée par le canton et qui s'élève à 30 millions de frs.s. est insuffisante. Selon la commission, l'Etat valaisan devrait pouvoir assumer plus.

REVUE DE PRESSE

LE MESSENGER SUISSE
JUIN 94

18

Transports



Bonne nouvelle pour les Genevois amoureux du Sud de la France - ou pour les habitants de cette région attirés par Genève : dès le 25 septembre prochain, un T.G.V. devrait relier Genève à Montpellier. Cette mise en place d'un train à grande vitesse améliorera sensiblement la liaison entre Lyon et Barcelone, puisque des correspondances pour la région méditerranéenne et Barcelone attendront les voyageurs. Quant à la nouvelle ligne Genève-Paris, il n'y a toujours rien de fixé. La solution qui ferait passer cette ligne par Mâcon existe bien, mais en pointillé sur le schéma directeur de la SNCF. De plus, le ministre français des

Transports Bernard Bosson semble accorder la priorité à l'axe Lyon-Turin, ce dernier comprenant un raccordement par une ligne "express" à construire entre Genève et Annecy. Préoccupé par cette situation d'attente, le Conseil du Léman (CL) s'est du reste récemment réuni pour en discuter et a, au terme de cette discussion, adopté une résolution. Les membres du CL demandent à leurs autorités nationales respectives que leur soit communiqué le résultat de leurs études des trois projets de T.G.V. concernant la région : les liaisons Mâcon-Genève, Genève-Valence, Dôle-Lausanne et Dôle-Neuchâtel. ☒

VALAIS

Emules de Farinet

Un certain nombre de pièces de fausse monnaie de cinq francs suisses ont été mises en circulation depuis le début de l'année en bas-Valais et sur la riviéra vaudoise. La police cantonale en a déjà saisi 6.000. Selon elle, toutes les pièces saisies en Valais portent le millésime 1989. Elles se distinguent des vraies pièces par la dimension de l'intervalle situé entre la dernière étoile et le "D" de la devise "Dominus providebit", frappée sur la tranche. Sur les contrefaçons, l'intervalle est soit plus petit, soit plus grand que sur les originaux : sur ceux-ci, l'intervalle est de cinq millimètres. Selon la police valaisanne, il n'y

ZURICH

Changements

Le monde universitaire bouge et change ses règles. Ainsi, l'université de Zurich vient-elle d'édicter un nouveau règlement concernant les activités annexes des enseignants. Le Conseil d'Etat a en outre décidé de le faire entrer en vigueur le 1^{er} juin. Dorénavant, les professeurs devront soumettre leurs activités annexes à la direction de l'instruction publique lorsque celles-ci les occuperont plus d'un demi-jour par semaine ou leur rapporteront plus de 15.000 fr.s. par an.

Verdict

Le Tribunal Fédéral (TF) a ren-

du raison à Zurich, dont la population avait voté en faveur d'une initiative prohibant l'installation de machines à sous. Pour le TF, la levée de l'interdiction des salles de jeux dans la Constitution fédérale n'interdit pas aux cantons de refuser la présence de telles machines sur leur territoire. Pas moins de huit recourants étaient pourtant venus plaider leur cause devant la Cour fédérale. Leurs principaux arguments (préservation de 1000 places de travail et perte de 45 millions de recettes fiscales) n'ont pas suffi aux juges. Ces derniers ont en outre rappelé que la moitié des cantons - au nombre desquels l'on compte tous les cantons romands - connaissent pareille interdiction.

Après ce verdict, le Conseil d'Etat zurichois pourrait fixer prochainement l'entrée en vigueur de l'initiative votée, rappelons-le, en 1991. Cette décision devrait entraîner la fermeture des salons de jeux, mais elle pourrait n'être que provisoire, puisqu'une nouvelle initiative demandant la levée de l'interdiction cantonale a abouti il y a quelques semaines.

Explosion

L'explosion du train de wagons-citernes, qui avait eu lieu en mars dernier, est d'origine technique. D'après les résultats de l'enquête, le déraillement est dû à une "conjonction de facteurs négatifs". Aucun indice de sabotage ou

d'erreur humaine, n'a été relevé. L'explosion survenue le 8 mars dernier avait détruit trois maisons, blessé grièvement une personne et provoqué une quarantaine de millions de frs.s. de dégâts. On avait su assez vite que le déraillement avait été provoqué par la perte d'un coussinet d'essieu plusieurs kilomètres avant la gare. Le laboratoire fédéral d'essai des matériaux, qui a passé au crible le matériel, a découvert qu'un boulon de sécurité montrait des fissures d'usure, antérieures aux événements. Mais de telles fissures ne sont pas décelables lors de contrôles de routine. Incriminé également, le coussinet d'essieu, qui lui aussi était fortement usé. ☒



REVUE DE PRESSE

LE MESSAGER SUISSE
JUIN 94

19